

**SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION (SRV)****ED 544 : INTER-MED****AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX
EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT**

Monsieur Vincent BERTRAND soutiendra sa thèse le **19 novembre 2021 à 15h30** à , salle **Site Mailly : Salle des Actes**, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit privé** .

TITRE DE LA THESE : CONTRAT ET DONNEES PERSONNELLES

RESUME : La donnée personnelle est par nature une chose immatérielle profondément attachée à la personne et en lien avec les droits fondamentaux de celle-ci. A ce titre, elle obéit à un cadre juridique et à un régime juridique spécial qui en font une « chose » juridique hors du commun. Dès lors s'interroger sur les contrats et les données personnelles amène à se demander quelle était l'influence de la donnée personnelle sur le droit du contrat, tant au regard des modifications que cela peut avoir dans la formation du contrat ainsi que dans son exécution. A chacune de ces étapes, depuis la naissance jusqu'à l'extinction du contrat, il apparaît que la présence de la donnée personnelle donne un relief particulier au contrat, soit en imposant des règles de contrôle particulières du contrat et des contractants, soit en renforçant les mécanismes permettant de protéger le contrat ou les contractants. Le Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 est venu doter le droit européen d'un ensemble de règles, quelquefois distinctes du droit français et quelquefois plus protectrices que celui-ci, quelquefois mêmes redondantes, qui viennent rappeler le nécessaire devoir de veiller particulièrement à la sécurité des contrats en lien avec la donnée personnelle. Si le texte de droit européen n'est pas exempt de faiblesses ou d'imprécisions, raison pour laquelle le Règlement général sur la protection des données sera sûrement bien en peine de protéger les personnes concernées contre tous les risques d'utilisation illicite ou frauduleuse des données, il permettra toutefois de doter la sphère contractuelle d'une plus grande rigueur et imposera aux contractants une plus grande conscience sur les enjeux existants dans l'immixtion des données personnelles dans le contrat. Toute la question est dès lors de savoir si ces mesures de protections, nationales ou internationales sont suffisantes.

Directeurs de thèse :

Frédéric LECLERC, Centre du Droit Economique et du Développement -
Emmanuel TERRIER, LDP - Laboratoire de Droit Privé - Université de Montpellier

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre de recherche sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée

Le jury sera composé de :

M. Rémy CABRILLAC, Professeur, Université de droit et de science politique de MONTPELLIER (**Rapporteur**)
M. Christophe ALBIGES, Professeur, Université de droit et de science politique de MONTPELLIER
(**Rapporteur**)
M. Frédéric LECLERC, Professeur, Université de PERPIGNAN (**Directeur de thèse**)
M. Emmanuel TERRIER, Maître de conférences, Université de droit et de science politique de MONTPELLIER
(**CoDirecteur de these**)
M. Sylvain CHATRY, Maîtresse de conférences, Université de Perpignan (**Examineur**)

Direction de la Recherche et de la Valorisation
52, avenue Paul Alduy - 66860 PERPIGNAN CEDEX 09
Téléphone : 00 33 (0)4 68 66 20 05 - Email : suzanne.gilardot@univ-perp.fr